



Moustiques tigres

Le moustique tigre est impliqué dans plus de 90% des signalements enregistrés par le Service Intercommunal de Démoustication de la CAVEM. Particulièrement agressif, cet insecte génère une nuisance diurne très marquée en zone urbaine et quasi permanente jusqu'à la tombée de la nuit.



Aedes albopictus ou moustique tigre
Copyright : EID Méditerranée

L'équipe du Service Intercommunal de Démoustication (SID) agit pour :

- > **Limiter les nuisances occasionnées par les moustiques** et ainsi améliorer le confort de vie des habitants du territoire ;
- > **Prévenir les risques sanitaires liés à l'arrivée sur notre territoire du moustique tigre**, vecteur potentiel des maladies de la Dengue et du Chikungunya.

Elle intervient essentiellement de mars à octobre et effectue des traitements sur les gîtes larvaires identifiés sur le domaine public et les parties communes du domaine privé (zones marécageuses, ruisseaux, bassins de rétention, fossés en bordure de route, avaloirs du réseau pluvial, chambres de télécommunication, etc.).

Actions de sensibilisation

Une campagne de sensibilisation aux bons gestes de prévention est menée auprès du grand public ainsi que des réunions publiques d'information et des opérations de communication dans divers médias tels que dans le magazine bimestriel de la CAVEM : « Var Estérel Méditerranée »

Les représentants du service Environnement de la CAVEM participent également à de nombreuses Assemblées Générales d'Associations Syndicales et réunions de copropriétés.

Des réflexes simples à adopter chez vous

Le rayon d'action du moustique tigre se limite à environ 100 mètres autour de son gîte. Le moyen le plus efficace pour lutter contre sa prolifération reste d'éliminer tout ce qui pourrait constituer un gîte pour ses larves, c'est-à-dire les eaux stagnantes.

Pour cela chacun peut agir autour de son domicile avec des gestes simples :

- > Rendre hermétiques les réserves d'eau, les puits, les vides sanitaires avec de la toile moustiquaire ou du tissu ;
- > Mettre du sable dans les soucoupes des pots de fleurs ou des jardinières, ou à défaut les vider 1 à 2 fois par semaine ;
- > Entretenir régulièrement les piscines et les remettre en service au plus tard au 1er avril de chaque année ;
- > Utiliser des prédateurs de larves comme poissons rouges et les gambusies dans les bassins.

Pour nous signaler un foyer d'infestation, une forte nuisance, ou pour vous faire accompagner dans votre action de prévention, un numéro vert est mis à votre disposition :



Appel gratuit depuis un poste fixe

L'équipe du SID est à votre disposition pour vous renseigner et intervenir gratuitement.

TÉLÉCHARGER

- > Plaquette d'information (.pdf)
- > Actions à mettre en œuvre par types de gîtes larvaires (.pdf)
- > Extraits cartographiques des zones traitées par le SID (.pdf)

VOIR AUSSI

- > En savoir + sur les moustiques et leur cycle de vie sur eid-med.org ➔
- > En savoir + sur le contexte épidémiologique du Chikungunya sur invs.santepubliquefrance.fr ➔

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/lutte-contre-les-nuisibles/moustiques-tigres-745.html>